

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, on commence avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

**Hector A. Proulx.**

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Concours régionaux d'agriculture et distinction de mérite agricole dans la province de Québec.—

La question de l'industrie laitière discutée à l'Assemblée Législative de Québec, le 13 février courant.—Association d'industrie laitière pour le district de Bedford.

Causerie agricole : Le silo ; Un mot d'expérimentation.—(Conférence de l'honorable M. Louis Beaubien, prononcée à l'Assomption, à la convention annuelle des membres de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec.

Correspondance : Formation d'un cercle agricole dans la paroisse de St-Adrien d'Irlande, comté de Mégantic.—J. Ad. Caron.

Sujets divers : Soins à donner aux arbres fruitiers après leur plantation à demeure.—Rejets et labours des arbres fruitiers.—Assolement des jardins potagers.—Le hersage des céréales.

Choses et autres : Fondation d'un cercle agricole au Château Richer.—La culture du tabac canadien par M. F. M. Foucher, de St-Jacques de l'Assomption.—Emploi de l'urine comme engrais pour les plantes.

Recettes : Onguent pour la guérison des maladies internes et externes des brebis.—Conservation des souliers de cuir verni.

Retard dans la publication de la " Gazette des Campagnes. "—Le départ de notre prote d'atelier typographique, ainsi que l'absence et la maladie de deux de nos apprentis typographes nous ont empêché de publier la Gazette des Campagnes pendant les deux dernières semaines. Nous regrettons amèrement cette contrariété et pour nos abonnés et pour nous ; mais nous espérons que ces retards ne seront que de courte durée. Nos abonnés n'auront rien à y perdre, car dès que nous le pourrons nous remplacerons par des numéros doubles le retard apporté à la publication de la Gazette des Campagnes en faisant en sorte que nos abonnés reçoivent les 52 numéros pendant l'année.

## REVUE DE LA SEMAINE

Concours régionaux d'agriculture et distinction de mérite agricole dans la province de Québec.—L'honorable ministre de l'agriculture, M. le comte Rhodes, a présenté son projet de loi créant des concours régionaux d'agriculture et de distinctions agricoles provinciales de mérite agricole.

Ce projet de loi déclare la province divisée en sept régions agricoles et en quatre régions de la colonisation où des concours d'agriculture, d'horticulture maraîchère et fruitière seront ouverts tous les cinq ans.

Les diverses régions agricoles s'appelleront comme suit et comprendront les comtés suivants :

2. Région de Montréal : Les comtés de Pontiac, Argenteuil, Soulanges, Vaudreuil, Deux Montagnes, Jacques Cartier, Laval, Terrebonne, Hochelaga et la cité de Montréal.

2. Région des Trois-Rivières : Les comtés de l'Assomption, Montcalm, Joliette, Berthier, Maskinongé, St-Maurice, Nicolet, Champlain et Trois-Rivières.

3. Région de Québec : Les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Lotbinière, Lévis, Dorchester et Beauca.

4. Région de Beauharnois : Les comtés Huntingdon, Châteauguay, Beauharnois, Saint-Jean, Iberville, Laprairie et Napierville.

5. Région de Richelieu : Les comtés de Richelieu, Verchères, Yamaska, Drummond, Rouville, Bagot, St-Hyacinthe et Chambly.

6. Région des Cantons de l'Est : Les comtés de Brome et Shefford, Compton, Stanstead, Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Arthabaska, Mégantic et Missisquoi.

7. Région de Grandville : Les comtés du Belvédère, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Gaspé et Bonaventure.

Les régions de colonisation porteront les noms suivants et comprendront le territoire ci-dessous désigné,